

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diffusion immédiate souhaitée

### **La crise ... nous devons être plus forts pour la reprise !**

Après les banques, l'économie bien réelle et l'industrie sont dans la tourmente. La crise s'installe. La crise va prendre de l'ampleur. La crise sera très certainement terrible. Pour les fabricants d'électronique, cette situation rappelle les années 2000 avec l'éclatement de la bulle Télécoms et Internet. Bien qu'attendue, sa violence a fait disparaître environ 200 entreprises et 12 000 emplois. Il a fallu 5 ans à la profession pour remonter la pente. Cinq longues années pendant lesquelles nos entreprises ont été confrontées à la difficulté d'ajuster leurs moyens humains et matériels, financiers et organisationnels. Cinq longues années pendant lesquelles il a fallu accepter le départ de la production vers des pays plus réactifs, qui avaient compris qu'après la crise il y a la reprise ! L'exemple le plus criant de cette période restant le passage à la fabrication électronique respectueuse de l'environnement – ou fabrication sans plomb. Traité avec beaucoup de retard par les institutions françaises, ce saut technologique a été sagement accompagné par d'autres pays comme le Japon, où la production tient une part essentielle dans l'innovation technologique. Programmes de formation, recherche et innovation sur le procédé, plan de mise à niveau des équipements, les propositions du Snese n'ont pas manqué pour que ce saut technologique soit un tremplin pour la relance de la production électronique en France – en vain.

Aujourd'hui, le plus grand danger qui nous guette est la myopie qui focalise l'attention de tous les décideurs politiques sur la période de crise, et elle seule. Une bonne correction hypermétrope suffirait pour qu'ils voient dès aujourd'hui au-delà de la crise. Il faut décider dès maintenant de la mise en œuvre d'actions qui permettront aux PME et ETI du secteur, d'accélérer les effets bénéfiques attendus de la reprise !

Le Snese, parce qu'il a contribué à leur rédaction, approuve totalement les recommandations faites par la FIEN et la FIEEC, tant pour le court terme que pour le moyen terme. Mais il souhaite que les décideurs politiques prêtent une attention particulière à deux autres propositions qui ont pour seul objectif d'aider les entreprises de production à améliorer leur réactivité, leur capacité à accompagner l'innovation. Et profiter pleinement de la reprise attendue qui ne doit pas être considérée comme une phase de convalescence mais comme une épreuve de conquête.

#### **Nos propositions, nos attentes**

Il y a d'abord celle qui vise à favoriser l'innovation en matière de production. La reprise va encore accroître le recours à la sous-traitance électronique dont on attend qu'elle soit force de proposition pour l'amélioration des procédés de fabrication.

Actuellement rien n'encourage les PME à investiguer sérieusement cette voie. Il suffit de se plonger dans la procédure d'agrément recherche pour comprendre ! Sans cet agrément, une entreprise ne peut bénéficier (ou faire bénéficier ses clients) des avantages du Crédit Impôt Recherche. Lequel CIR a pourtant pour but d'encourager la recherche et l'innovation en matière de matériaux, dispositifs, **PROCEDES**, systèmes et services. Très complexe, la décision d'attribuer l'agrément reste *in fine* à la discrétion d'un expert scientifique, souvent très loin des préoccupations technologiques de fabrication.

La mesure la plus radicale, pour favoriser la recherche en matière d'innovation consisterait à suivre la recommandation du rapport Levy-Jouyet (avril 2006) : supprimer l'agrément. Une autre solution consisterait à alléger le dispositif d'agrément et ouvrir l'instance de décision à des compétences reconnues en matière de production manufacturière.



Et dans l'élan, remplaçons le CIR par le CII - Crédit d'Impôt Innovation. Car l'innovation se retrouve sur toute la chaîne de valeur d'une industrie, de la conception à la livraison au client.

Toujours dans le domaine de l'innovation, il convient dès maintenant d'imposer et de contrôler que les aides publiques à la R&D sont bien consommées localement. De même qu'il convient d'imposer que les dossiers de recherche appliquée prévoient une phase d'industrialisation confiée à une entreprise qualifiée en matière de production, installée dans le ressort géographique du financeur (en France pour une aide française, en Europe pour une aide européenne).

La seconde proposition vise à maintenir les entreprises en parfait état de marche pendant la crise. Notamment en leur évitant le traumatisme du plan social qui suivra inéluctablement la phase de chômage technique. L'histoire récente – la crise des télécoms, nous a montré que la plus grande difficulté pour les entreprises a été la reconstruction de leur principale force de frappe; les salariés. Des aménagements simples du « congé de mobilité » (*article 48 de la loi N°2006-1770 du 30 décembre 2006*) permettraient de mettre à profit la période de crise pour former les salariés en sous activité, à l'acquisition de nouvelles compétences, à la maîtrise de nouvelles technologies, aux techniques du *Lean manufacturing* qui consiste à identifier et à éliminer toutes les pertes d'efficacité qui jalonnent la chaîne de valeur. Ces aménagements du « congé de mobilité » doivent porter sur l'extension du système à l'ensemble des entreprises (il est réservé aux entreprises de plus de 1 000 salariés actuellement) ainsi que sur sa prise en charge financière totale par le dispositif général d'indemnisation du chômage et de la formation.

Les bénéficiaires de ces actions seront de véritables atouts pour les PME et ETI lors de la reprise.

Pour faire face à la crise, le gouvernement s'oriente avec prudence et raison vers une politique de soutien aux entreprises. Qu'il poursuive ses efforts en nous donnant les moyens de composer avec la crise et d'être plus forts pour la reprise !

**Pierre BIGOT**  
Président du SNESE  
Vice président de la FIEN

### **Vous souhaitez vous entretenir avec Pierre Bigot ?**

- Il est à votre disposition le jeudi 18 décembre, à partir de 17 heures – Espace Hamelin, 17, rue de l'amiral Hamelin 75016 PARIS lors de l'Assemblée Générale du SNESE.

- Pour un entretien téléphonique, merci d'appeler le service communication du SNESE au +33(0)2 98 95 17 20

## LES FABRICANTS D'ÉLECTRONIQUE & SERVICES ASSOCIÉS - SNESE

Le Snese représente les fabricants d'électronique et services associés – plus de 750 entreprises, principalement des PME (80% des entreprises du secteur emploient entre 20 et 99 salariés), réalisant un CA de 3 000 M E avec un effectif de 22 000 personnes. Présentes aujourd'hui sur pratiquement tout le territoire national ainsi qu'à l'étranger (principalement au Maroc, en Tunisie et en Chine) ces entreprises se sont adaptées aux nouvelles exigences des donneurs d'ordre. Garanties d'un savoir-faire industriel de plus en plus complexe (miniaturisation des composants, microélectronique) et indispensable à l'expression de la R&D, elles fournissent des ensembles complexes et interviennent très en amont de la fabrication (conception, co-conception, industrialisation, achats) et en aval vers le produit fini par la maîtrise des tests, l'intégration, le support logistique et la maintenance - réparation.

**Pierre BIGOT**, 43 ans, est aujourd'hui directeur des opérations du groupe Radiall après



avoir été responsable de l'activité sous-traitance de Sony. Initiateur de la politique de production électronique respectueuse de l'environnement au Snese, Pierre Bigot est aussi un ardent promoteur de la production de qualité et du développement des procédés de fabrication.

« la production électronique en France est un créneau porteur, pour peu que les entreprises soient volontaristes et initiatrices en matière d'innovation produits et procédés » a t'il déclaré lorsqu'il a accédé à la présidence du Snese.

Pierre Bigot est titulaire d'un DESS de gestion et d'administration des entreprises, d'un DUT de génie mécanique et d'un BTS d'informatique industrielle

Quimper, le 11 décembre 2008

### Contact

Richard CRÉTIER – chargé de la communication du SNESE

Tél +33(0)2 98 95 17 20

Fax +33 (0)2 98 64 32 78

E mail : [snese@copilote.com](mailto:snese@copilote.com)

Web : [www.snese.com](http://www.snese.com)

### Fiche technique

Nombre de mots : 1 278

Nombre de signes : 7 088

Mots clés : fabrication électronique – crise – reprise - filière électronique – production – lean manufacturing